

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI REF. #808**

Job Title / Designation de l'emploi <b>ÉCLAIRAGISTE INTERMÉDIAIRE</b>	Salary Group Groupe <b>9</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction  Chargé de concevoir des éclairages, de produire des effets visuels originaux ou de trucage ainsi que de coordonner les installations et les vérifications des équipements sous son contrôle, afin de répondre aux besoins de la production. Effectue les tâches d'éclairagiste.			
Description of Duties / Description des tâches  1. Élabore et conçoit des plans et des schémas d'éclairage et d'effets visuels originaux ou de trucages afin de répondre aux objectifs de la production. 2. Évalue les besoins en puissance électrique et formule, aux personnes concernées, les recommandations nécessaires aux installations et aux alimentations électriques. 3. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 4. Coordonne et guide le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 5. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 6. S'assure que les installations d'éclairage et que le travail de son équipe soient sécuritaires et propose des alternatives afin de répondre aux besoins. 7. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions, afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 8. Évalue, au besoin, de l'équipement technique et rédige un rapport concernant la performance de celui-ci. 9. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 10. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 11. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 12. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 13. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production. 14. Effectue les tâches d'éclairagiste. 15. Rapporte tout bris ou défektivité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 16. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 17. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 18. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.			
Relationships / Relations de travail  A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Coordonne, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel. C. Entretient des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace  (See reverse side) / (Voir au verso)	

## ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales (DEC) en Théâtre-Production (Éclairage et techniques de scènes) ou DEC pertinent, compte tenu du caractère technique de l'emploi et des connaissances en éclairage de scènes.

Prior Experience / Expérience

Cinq (5) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire à la conception des éclairages.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation